



CONSULTATION DES PARTICIPANTS AUX LABORATOIRES D'INNOVATION PUBLIQUE

Le 19 juillet 2021, 13 h 30
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M^{me} Isabelle Boucher – Directrice générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- M. Martin Desrochers – Directeur des mandats stratégiques

Représentants des organismes

- M. Thomas Bastien – Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- M. Daniel Bergeron – Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM)
- M^{me} Sandrine Cabana-Degani – Piétons Québec
- M^{me} Myriam Déry – Chantier de l'économie sociale
- M. Frédéric Dubé – Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ)
- M^{me} Virginie Dufour – Association québécoise d'urbanisme (AQU)
- M^{me} Chloé Duval-Zack – Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)
- M. Bertrand Gignac – Conférence des tables régionales des aînés du Québec (CTRCAQ)
- M. Colin L'Ériger – Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)
- M^{me} Josée Méthot – Association minière du Québec (AMQ)
- M^{me} Martine Renaud – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Animateur

- M. Robert Sauvé

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes participantes et explique les modalités de fonctionnement et les objectifs de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous et les remercie de leur présence. Il présente les différentes activités de consultation qui se sont déroulées jusqu'à maintenant et souligne l'importance des discussions sur la Stratégie afin qu'elle représente l'ensemble des Québécoises et des Québécois.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M^{me} Isabelle Boucher et M. Martin Desrochers présentent les grandes lignes du document de consultation et soumettent aux participants quelques questions pour lancer la période de discussion.</p>
Discussion entre les personnes participantes	<p>La période de discussion débute à 14 h 05.</p>
Commentaires généraux	<p>Les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité générale du document de consultation est soulignée, notamment en ce qui a trait au portrait de la situation. • L'arrimage de la Stratégie avec les autres politiques gouvernementales est crucial, par exemple dans le cadre de la lutte aux changements climatiques. • L'élaboration de la Stratégie représente une occasion de penser l'aménagement du territoire de manière transversale. • La transition écologique devrait être ciblée comme une priorité de l'aménagement du territoire. • La Stratégie doit être accompagnée d'un plan d'action comportant des objectifs clairs et des actions précises afin d'assurer sa mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le plan d'action devrait être flexible; ○ Plusieurs participants souhaitent être consultés sur le plan d'action de la Stratégie avant sa publication finale. • Il sera nécessaire de modifier la Stratégie avant l'horizon de 20 ans de la vision. • Des modifications à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), à la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> et aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire devront être envisagées afin de rénover le cadre normatif en vigueur. • Un comité de suivi conseillant le gouvernement sur la mise en œuvre de la Stratégie pourrait être formé, à l'image du comité de suivi de la Politique de mobilité durable (PMD).
• Vision	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lien entre l'aménagement du territoire et le transport devrait être abordé plus précisément, et les notions de mobilité durable et de mobilité active devraient être plus présentes et mieux définies. • L'approche « réduire, transférer et améliorer » de la PMD devrait être au cœur des décisions d'aménagement. • L'horizon temporel de la Stratégie est remis en question. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le MAMH précise qu'en aménagement du territoire, les changements sont graduels et que l'horizon de 20 ans permettra de mieux voir les effets de la Stratégie. Toutefois, un bilan de la Stratégie devrait être réalisé avant cette échéance. • L'ouverture du Québec sur le monde devrait figurer dans la vision, car elle constitue un aspect propre au Québec.

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 1 : Gouvernance</p>	<p>Concernant l'axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une culture de planification régionale chez les experts, les professionnels et les décideurs doit être développée. • La Stratégie doit proposer la création d'outils innovants et un cadre plus souple favorisant la résilience. • Les politiques publiques doivent être décloisonnées pour favoriser une planification urbaine intégrée. • La participation citoyenne devrait être accrue, par exemple par la révision des modes de consultation publique. • Un levier d'action mentionnant la révision de la LAU devrait être ajouté. • Un lieu de discussion permanent et interministériel pourrait être créé pour favoriser la cohérence régionale, à l'image de la Table des partenaires instaurée par la <i>Loi sur l'économie sociale</i>. • Une gestion collective locale pourrait être mise en place par la communautarisation de certains biens publics, à l'instar de projets mis sur pied en Écosse. • La reconnaissance et le soutien de l'expertise sont souhaités. Par exemple, une formation obligatoire devrait être mise en place pour les membres des comités discrétionnaires, comme les comités consultatifs d'urbanisme. • L'approche collaborative et partenariale entre les gouvernements et les municipalités doit se faire de manière équitable entre les régions. • Un « tableau de bord » comportant divers indicateurs devrait être mis en place afin d'assurer un suivi en aménagement du territoire. • La qualité de la desserte en transport durable devrait figurer dans la Stratégie en tant que levier favorisant la localisation optimale des équipements et des édifices publics. • Le levier d'action portant sur le leadership du MAMH devrait être prévu. • L'exemplarité de l'État devrait inclure l'ouverture à l'international, par exemple la recherche et l'inspiration tirée de pratiques étrangères. • Les actions concernant les Premières Nations et les Inuits doivent permettre une vraie collaboration avec eux. • Concernant les milieux nordiques, il devrait être fait mention des changements climatiques, qui toucheront grandement ces milieux.
<p>• Axe 2 : Croissance urbaine</p>	<p>Concernant l'axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est important de consolider les zones déjà urbanisées en prenant en compte les réalités propres à chaque territoire. • La requalification des friches urbaines et industrielles doit prendre en considération les contraintes liées à la contamination des sols et imposer le principe de pollueur-payeur. • Les centres commerciaux désuets et non excentrés pourraient être requalifiés en ajoutant des usages résidentiels. • La protection des milieux naturels et du territoire agricole nécessite de contenir l'étalement urbain et de créer des corridors de biodiversité. • Le terme « milieux non artificialisés » utilisé dans le document de consultation est adéquat. • Pour densifier les milieux de vie, il est nécessaire d'intégrer au code du bâtiment des normes sur l'insonorisation afin de favoriser une cohabitation harmonieuse. • La constitution de réserves de terrains par les instances municipales et l'acquisition de terrains par les organismes municipaux doivent être facilitées afin de permettre la réalisation de projets porteurs et durables. • L'expertise en matière de planification régionale des transports, associée à l'aménagement du territoire, doit être renforcée. • La planification territoriale et la planification de la mobilité durable doivent être intégrées l'une à l'autre en amont des projets. • Il est important de consolider et de créer des pôles de transport intermodal (stationnement, transport collectif et actif, etc.). • Les transports collectifs et actifs doivent s'insérer dans des milieux déjà construits.

Sujets	Résumé des propos
	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut considérer la modulation des coûts du transport collectif en fonction, par exemple, des heures d'achalandage. • Un outil pour évaluer les coûts et les effets à long terme des infrastructures de transport sur l'aménagement devrait être mis en place. • Les mécanismes de financement des infrastructures de transport collectif devraient être revus.
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un soin particulier devrait être apporté au traitement des espaces publics afin de favoriser leur appropriation par la population, ce qui passe notamment par la diminution de la place réservée à l'automobile. • La création de nouveaux milieux naturels en milieu urbain doit être mise de l'avant. • Le développement immobilier devrait être réalisé à échelle humaine. • Les logements doivent bénéficier d'une localisation optimale à proximité des services, des équipements collectifs, des espaces publics et naturels, des transports collectifs et des zones d'emploi lorsque la cohabitation est possible. • L'habitation communautaire devrait être considérée comme une infrastructure collective et le développement de logements sociaux et communautaires favorisé. • Les groupes de ressources techniques peuvent intervenir pour la création et la consolidation de milieux de vie complets, et non pas uniquement au sujet de l'habitation communautaire. • L'accès au logement, notamment à des logements salubres et communautaires, est important notamment pour les aînés. • La diversité des usages et des logements doit être favorisée, notamment pour encourager la mixité générationnelle. • Le dynamisme et le développement des communautés sont tributaires de l'accès à des infrastructures de connectivité numérique, particulièrement l'Internet haute vitesse. • La participation des organisations de la société civile et leur implication dans des organisations telles que les centres locaux de développement devraient être favorisées de manière à encourager un dialogue social pour le développement socioéconomique. • La conservation du patrimoine religieux nécessite un encadrement pour préserver ces lieux communautaires et stratégiques au cœur des villages. • Une référence à la <i>Loi sur la santé publique</i> pourrait être ajoutée et des liens sont à créer entre la Stratégie et la Politique gouvernementale de prévention en santé. • Le concept de résilience doit aussi inclure l'amélioration de la qualité de vie de la population au sens large. • Différentes initiatives peuvent être mises en place afin de faire en sorte que les projets de mise en valeur des ressources naturelles aient des retombées positives locales et durables dans le temps. L'exemple des <i>community benefits agreements</i> mis en place en Écosse est un bon exemple. • Les avantages de l'industrie minière devraient être mis de l'avant (source d'emplois locaux, développement économique, dynamisme des collectivités).

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation du patrimoine bâti et naturel ainsi que la vigilance concernant la privatisation des berges des plans d'eau sont des enjeux importants en milieu rural. • La coopération entre les municipalités doit être encouragée afin de mutualiser les services et les infrastructures ainsi que de favoriser la cohérence. • La consolidation des noyaux villageois dotés de services et d'infrastructures est tributaire de mesures de lutte contre l'étalement urbain. • Les activités de déboisement doivent être mieux encadrées afin de structurer la filière québécoise du bois. • Il devrait être question de « dynamisme » du territoire plutôt que d'« occupation » du territoire. • Les tables régionales des aînés du Québec devraient être interpellées afin de tenir compte des besoins des aînés en aménagement du territoire.
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l'axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie devrait mettre en œuvre des incitatifs favorisant le développement dans les secteurs souhaités (pénalité fiscale pour les projets implantés dans des secteurs moins adéquats, congé de taxes pour les projets exemplaires, etc.). • Le levier d'action portant sur la valeur des services écosystémiques devrait aussi faire mention de la valeur des milieux naturels. • Le cadre législatif devrait être revu afin de limiter les poursuites pour expropriation déguisée. • Sur le plan de la protection des milieux naturels, des mesures fiscales applicables aux propriétaires, et pas uniquement aux municipalités, pourraient être explorées afin que les coûts engendrés ne reposent pas entièrement sur le milieu municipal. • Les décisions gouvernementales doivent être appuyées par des données scientifiques à l'aide d'indices et d'indicateurs. • Les programmes d'aide financière du gouvernement constituent un outil intéressant afin de mettre en œuvre les orientations plus rapidement que par la planification territoriale.
<p>Prochaines étapes</p>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Une consultation publique aura lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
<p>Fin de la rencontre</p>	<p>L'animateur remercie les participants de leur présence et les invite à faire part de leurs commentaires additionnels par l'entremise de la consultation Web.</p> <p>La rencontre se termine à 15 h 40 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.